

RAPPORT ANNUEL



2016 – 2017

**10 ANS
d'action**

Défenseur des
enfants et de la jeunesse
du Nouveau-Brunswick



New Brunswick
Child & Youth
Advocate



Table des matières

Table des matières	2
Notre vision	3
Notre mission	3
Notre mandat	3
Notre équipe	4
Bilan financier.....	4
Message du défenseur des enfants et de la jeunesse.....	5
Introduction.....	6
Demandes d'intervention dans des cas individuels	7
Demandes reçues par les ministères.....	8
Demandes reçues pour le ministère du Développement social	9
Demandes reçues pour le ministère de l'Éducation	11
Demandes reçues pour le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.....	14
Demandes reçues pour le ministère de la Santé.....	16
Éducation, sensibilisation et recherche.....	18
Édition 2016 du cours d'été	19
Action des jeunes atlantique : Environnement et changement climatique grâce à une approche aux droits de l'enfant	20
L'objectif du projet	20
Le déroulement du projet	20
Une rencontre avec les décideurs	21
Semaine d'éducation aux droits de l'enfant (SEDE)	22
La campagne nationale	22
La campagne provinciale	23
« Child Rights Academic Network » : une rencontre pour présenter la première édition d'Action des jeunes atlantique.....	23
Participation à la Journée kiosques : « Ressources disponibles aux jeunes et leurs familles », Polyvalente W.-A.-Losier	24
Participation au forum Équinoxe organisé par la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick	24
Présentation du BDEJ à la Polyvalente Louis Mailloux de Caraquet	24
Le Forum International Jeunesse et Emplois Verts IJEV OIF : Une présentation à Moncton sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'enfant	25
Le Réseau petite enfance francophone Sud est : Une présentation du Rapport sur l'état de l'enfance au Nouveau-Brunswick.....	26
Mise sur pied du Centre Boréal : le centre d'appui pour les enfants victimes de violence sexuelle	26
Autres activités de recherche.....	27
Intervention systémique et conseils au gouvernement.....	28
Conclusion	30



Rapport annuel 2016-2017

Nous proposons, dans ce rapport annuel, de présenter les différents champs d'intervention du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse (BDEJ) : demandes individuelles, éducation, sensibilisation et recherche, intervention systémique et conseil au gouvernement.

Notre vision

Tous les enfants et les jeunes ont le droit d'atteindre leur plein potentiel et de devenir des citoyens actifs. Le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick croit que notre province peut être un endroit où le bien-être des enfants est prioritaire et où leurs droits et leur intérêt sont défendus. En clair, nous croyons que le Nouveau-Brunswick peut être un chef de file dans la défense des droits de nos jeunes.

Notre mission

Le défenseur des enfants et de la jeunesse écoute chaque enfant et chaque jeune, coopère avec les familles, les organisations communautaires et les partenaires du gouvernement, et soutient les droits des enfants et des jeunes afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et que l'on tient compte de leur intérêt dans toutes les décisions qui les concernent.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse :

- veille à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés;
- voit à ce que les opinions des enfants et des jeunes qui ne seraient autrement pas mises de l'avant soient entendues et considérées;
- fait en sorte que les enfants et les jeunes aient accès aux services approuvés et que leurs plaintes relativement à ces services reçoivent l'attention nécessaire;
- fournit des renseignements et des conseils au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux collectivités au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la réceptivité et de la pertinence des services pour les enfants et les jeunes;
- défend les droits et les intérêts de tous les enfants et des jeunes, en général.

Adresse postale :

C.P. 6000

548, rue York, Fredericton (N.-B.)

E3B 5H1

Téléphone : 506-453-2789

Sans frais : 1-888-465-1100

Télécopieur : 506-453-5599

Courriel : advocate-defenseur@gnb.ca

Site Web : <http://cyanb.ca/fr/>



Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse (BDEJ)

Notre équipe

Norman J. Bossé, Q.C.	Défenseur
Juliette Babineau Moore	Gestionnaire du bureau et adjointe administrative
Tara Arnold	Réceptionniste
Annette Bourque	Directrice des services cliniques
Wendy Cartwright	Déléguée
Nathalie Gagnon	Déléguée
Robert Lafrenière	Délégué
Marcelle Woods*	Déléguée
Christian Whalen	Défenseur adjoint et conseiller juridique principal
Sarah Dennene	Directrice de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation
Gavin Kotze	Directeur de l'intervention systémique
Candice Pollock*	Étudiante en droit

*Partie de l'année

Bilan financier

2016-2017	Budget (\$)	Dépenses réelles (\$)
Services personnels	748 550	812 717,05
Autres services	145 000	149 963,04
Fournitures et approvisionnements	13 500	3 949,01
Biens et matériel	9 000	1 321,77
Contributions et subventions	0,0	(38 719,03)
Service de la dette et autre	0,0	27,00
TOTAL	916 000	929 258,84

Message du défenseur des enfants et de la jeunesse



Je suis heureux de présenter le rapport annuel 2016–2017, conformément au paragraphe 25 (1) de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* du Nouveau-Brunswick. Le rapport de cette année, intitulé *10 ans d'action*, parle de la décennie durant laquelle le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse et son personnel ont travaillé sans relâche pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Au cours des dix premières années de son mandat, un grand nombre de mesures ont été entreprises et accomplies. Voici certains des rapports les plus importants émanant de ce bureau :

- Connexions et déconnexion*, 2008 et *Maintenir les connexions*, 2011 (enjeux liés à la santé mentale chez les jeunes);
- Le Rapport sur Ashley Smith*, 2008 et *Plus d'aide, moins de poursuites*, 2015 (administration de la justice pour les jeunes au Nouveau-Brunswick);
- Main dans la main*, 2010 (rapport sur l'administration du bien-être à l'enfance dans les communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick);
- Promesses rompues – l'histoire de Juli-Anna*, 2008 (décès d'une fillette aux soins de la protection).

En travaillant à défendre des causes individuelles sous l'égide du DEJ, les délégués ont accru leur expérience et leur expertise à un niveau sans précédent parmi tous les bureaux du DEJ au Canada et dans les Territoires. Les programmes éducationnels, tels que la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant, la Stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes (2015), le rapport annuel du DEJ sur l'état de l'enfance et le Cours d'été international sur les droits de l'enfant ont prouvé que le message éducationnel fait reconnaître notre BDEJ et l'importance qu'il revêt dans la protection des droits des enfants.

Tout le travail et les efforts déployés par le BDEJ sont basés sur le principe de l'indépendance du défenseur dans son rôle et ses fonctions. Les budgets stagnants affectés à notre Bureau par divers gouvernements provinciaux ont entraîné un surcroît de travail pour notre personnel, qui fonctionne déjà au-delà de ses capacités et sans aucun répit. Ces facteurs peuvent être à l'origine d'obstacles de taille si l'on étudie ou enquête les défaillances systémiques qui causent du tort aux enfants et aux jeunes de notre province. J'espère qu'au cours des dix prochaines années, ces pressions financières, particulièrement ressenties par le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, seront un phénomène du passé et que le Bureau sera financé adéquatement pour être à même de servir au mieux les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick.

Néanmoins, un excellent travail a été réalisé au cours des dix premières années et avec l'engagement constant de notre équipe, nous nous réjouissons à l'idée de devenir le meilleur protecteur et défenseur des droits des enfants et des jeunes au Canada.

Norman J. Bossé, Q.C.
Child and Youth Advocate

Introduction

Le Bureau du Défenseur des Enfants et de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick a été fondé en 2006. Il était alors rattaché au Bureau de l'ombudsman. C'est ensuite en 2010 que les deux bureaux se voient séparés, afin que le Défenseur soit doté de meilleurs moyens pour défendre les enfants plus spécifiquement. Cette année nous célébrons donc la dixième année d'existence du BDEJ. De nombreux projets ont pris place depuis ces années et le bureau continue de développer son activité à travers la province afin d'offrir les meilleures conditions aux jeunes et aux enfants néo-brunswickois ainsi que d'assurer le respect de leurs droits. Voici ci-dessous une rétrospective des 10 dernières années :





Demandes d'intervention dans des cas individuels

Les délégués de l'intervention dans des cas individuels s'acquittent de plusieurs des fonctions et responsabilités indiquées dans la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*. Dans toutes les situations auxquelles ils sont confrontés, ils veillent à ce que les enfants et les jeunes qui ont droit de recevoir des services y ont accès et à ce que leurs plaintes relativement à ces services reçoivent l'attention voulue (*Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, p. 3). L'année dernière, les délégués ont examiné et plaidé pour des services dans 498 demandes portées à leur attention. Les tableaux illustrant les types de demandes reçues et les organismes concernés seront présentés ci-dessous.

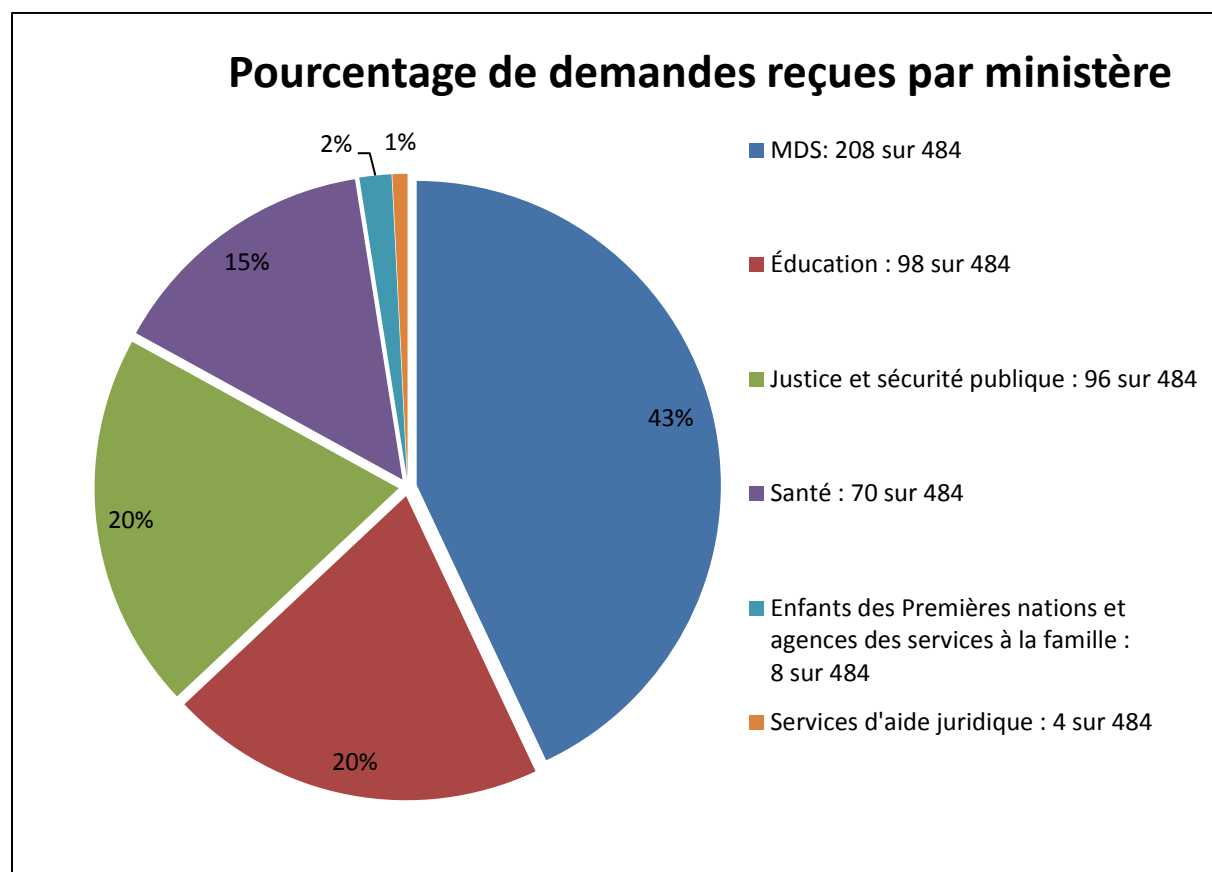
Les délégués de l'intervention dans des cas individuels sont également investis d'autres fonctions et responsabilités dans le cadre de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*. Ils fournissent des informations sur les droits des enfants aux enfants et aux jeunes ainsi qu'aux adultes qu'ils rencontrent. Ils veillent à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés (*Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, p. 2) dans le processus et les décisions prises pendant l'examen des requêtes. Ils veillent également à ce que « les opinions des enfants et des jeunes soient entendues et qu'on en tienne compte dans les forums appropriés, lorsque ces opinions ne seraient autrement pas avancées » (*Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, p. 2). Finalement, les délégués veillent à fournir de l'information et des conseils au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux communautés au sujet de la disponibilité, l'efficacité, la sensibilité et la pertinence des services aux enfants et aux jeunes (*Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, p. 3). Pendant leur examen de problèmes individuels affectant un enfant ou un jeune, les délégués peuvent offrir des commentaires ou demander des modifications ou des exceptions aux politiques ou pratiques qui enfreignent les droits d'un enfant ou d'un jeune. Lorsque la question à l'étude peut concerner plusieurs enfants, le délégué en avisera le Directeur des enquêtes systémiques. La situation peut alors être examinée davantage et des recommandations peuvent être formulées au gouvernement.

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 498 demandes d'intervention individuelle ont été portées à l'attention du bureau. Quatorze (14) ou 3 % des demandes reçues dépassaient le mandat du Bureau et ont été réacheminées vers l'organisme fédéral ou la ressource communautaire approprié.

Lors de l'examen d'une question, un délégué rencontrera généralement ou discutera avec un certain nombre de personnes concernées; ils revoient la politique et les pratiques dans chacun des organismes identifiés. Ils peuvent participer à des conférences de cas ou les convoquer pour que chacun puisse examiner les violations des droits ou des services offerts afin d'arriver à une solution; ils peuvent aussi être amenés à revoir les dossiers d'un ou de plusieurs organismes afin de comprendre le processus et la méthode utilisés par les organismes et permettre au Bureau de formuler des recommandations dans certains cas.

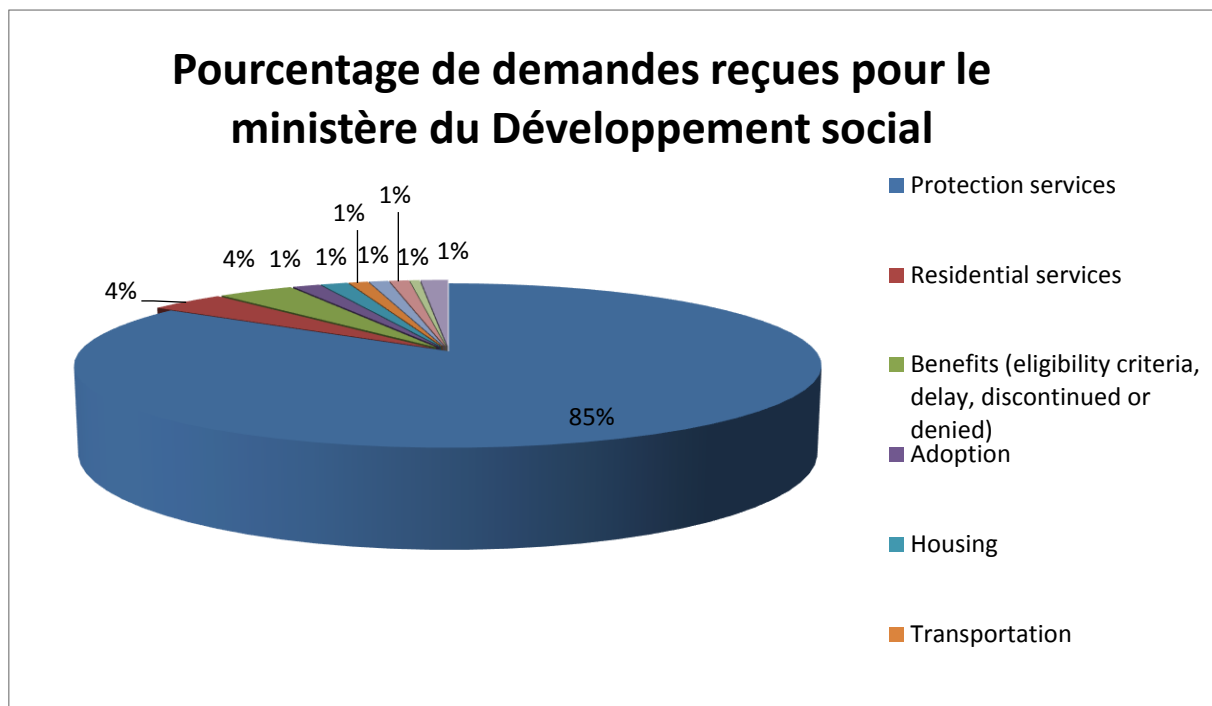
Demandes reçues par les ministères

Le tableau ci-dessous révèle que la plupart des demandes reçues par le Bureau au cours de l'an dernier concernaient les ministères du Développement social, de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de la Santé, de la Justice et la Sécurité publique. Une plus faible proportion d'appels concernait les agences de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations et d'aide juridique.



Demandes reçues pour le ministère du Développement social

La plupart des demandes d'intervention individuelle dirigées vers notre bureau concernent le ministère du Développement social (208 demandes ou 41 % de toutes les demandes reçues par le Bureau). Le tableau ci-dessous montre les types de demandes reçues l'an dernier qui concernaient ce ministère.



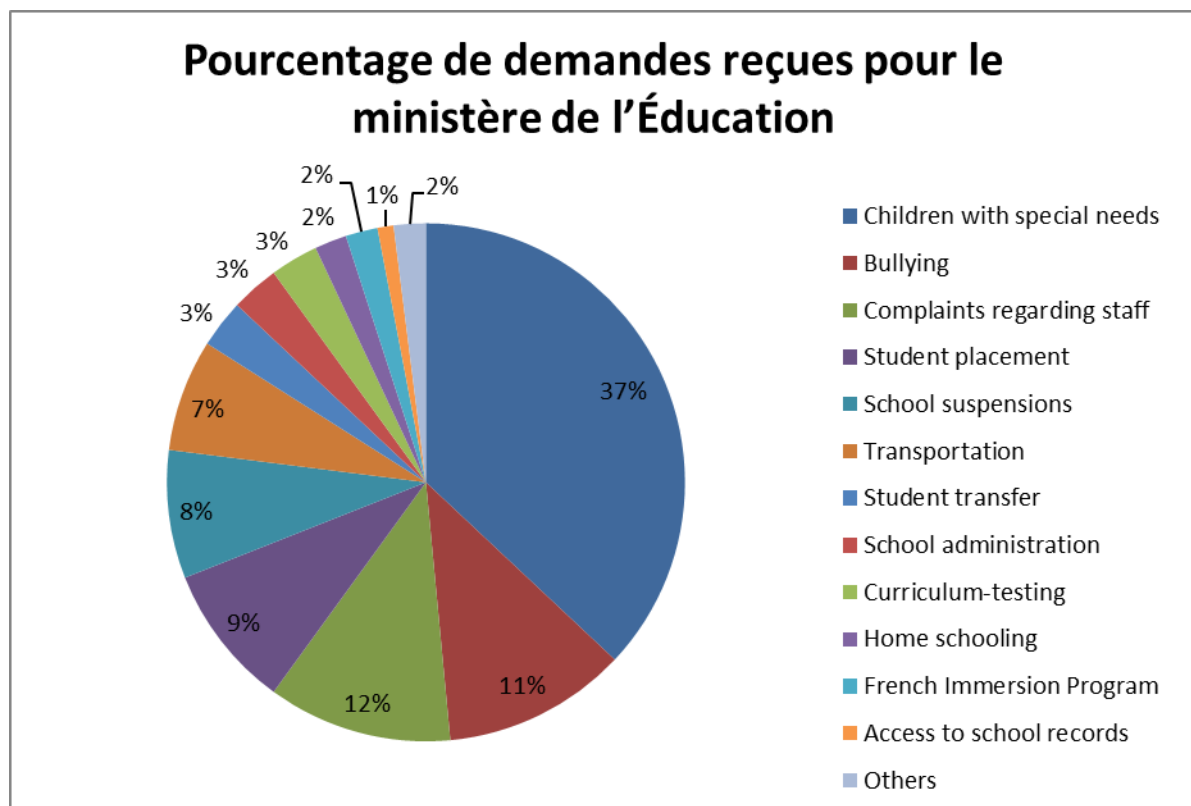
Exemples de demandes portées à l'attention du bureau l'an dernier :

- a) Ellie est une adolescente prise en charge par le ministère du Développement social depuis qu'elle est toute petite; elle vit dans un foyer de groupe. Ellie a du mal à gérer ses émotions et elle trouve que la musique l'aide lorsqu'elle est anxieuse ou en colère. Elle avait accès à une tablette à certains moments de la journée, mais pas nécessairement lorsqu'elle pensait en avoir besoin. Ellie a appelé notre bureau et a demandé à ce que l'on intervienne en sa faveur. Elle a eu l'impression que le personnel du foyer de groupe ne l'écoutait pas lorsqu'elle exprimait sa préoccupation. Les conversations avec le personnel du foyer de groupe, son travailleur social et notre cliente, Ellie, ont révélé que des limites de temps d'utilisation de la tablette lui étaient imposées parce qu'elle l'utilisait pour jouer à des jeux plutôt que pour écouter de la musique ou prendre une douche ou faire ses devoirs. Ensemble, le groupe a décidé que la demande d'Ellie d'avoir accès à la musique lorsqu'elle se sent anxieuse et a besoin de se contrôler serait mieux gérée avec l'achat d'un lecteur MP3 programmé avec la musique de son choix. Depuis l'achat de son lecteur MP3, le personnel du foyer de groupe et son travailleur social ont remarqué des améliorations dans les humeurs et les comportements d'Ellie. Les crises ont diminué et Ellie est plus coopérative lorsqu'on lui demande d'aider avec les tâches ménagères.

- 
- b) Lors d'une visite dans un foyer de groupe, une déléguée se rend compte qu'une jeune à mobilité réduite qui est sous les soins du Ministère du Développement social n'a pas de transport adapté pour participer à des activités sociales, récréatives ou communautaires. Le foyer de groupe est dans un milieu rural et il n'y a pas de service de transports adaptés dans cette région. Cette jeune personne est très sociale, aime sortir et aime rencontrer des gens. Seule l'école lui est véritablement accessible, car l'autobus scolaire peut accommoder son fauteuil roulant. Un partenariat entre le Ministère du Développement social et le district scolaire a été formalisé suite à bien des conversations. L'autobus scolaire est désormais utilisé pour les sorties sociales, récréatives ou communautaires afin de permettre à cette adolescente d'accéder à son droit de loisirs, de socialiser et prend part à des événements culturels et communautaires.
- c) Nadine est une jeune de 16 ans à la charge du ministère du Développement social. Elle aime aller à l'école et elle travaille bien. Elle travaille à mi-temps et elle visite des membres de sa famille. Nadine a contacté notre bureau pour nous demander de l'aider à changer l'intervenant principal dans son foyer de groupe. Elle essaie depuis un certain temps de dire à son travailleur social et au personnel du foyer de groupe qu'elle ne s'entend pas bien avec l'intervenant principal, mais elle a le sentiment que personne ne l'écoute. Elle pouvait nous faire part de la meilleure relation qu'elle entretenait avec l'ancien intervenant principal et elle a pu également discerner qui lui correspondrait mieux parmi le personnel actuel. Des conversations avec le travailleur social et le coordinateur du foyer de groupe ont permis de donner suite à la demande de Nadine et tout le monde a confirmé avoir remarqué que la relation ne fonctionnait ni pour Nadine ni pour le foyer de groupe. L'intervenant principal a été changé et les comportements de Nadine se sont améliorés.

Demandes reçues pour le ministère de l'Éducation

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les délégués continuent de faire énormément de travail (98 demandes d'intervention ou 19,6 % de toutes les demandes reçues) sur le droit à l'éducation et l'accès aux services pour les enfants ayant des besoins spéciaux. D'autres problèmes incluent l'intimidation, les plaintes relatives au personnel, les stages, les renvois scolaires et le transport. Un petit nombre de demandes concernaient l'administration scolaire, le transfert d'étudiants, les tests du programme scolaire, le programme d'immersion française, l'accès aux dossiers scolaires et autres.





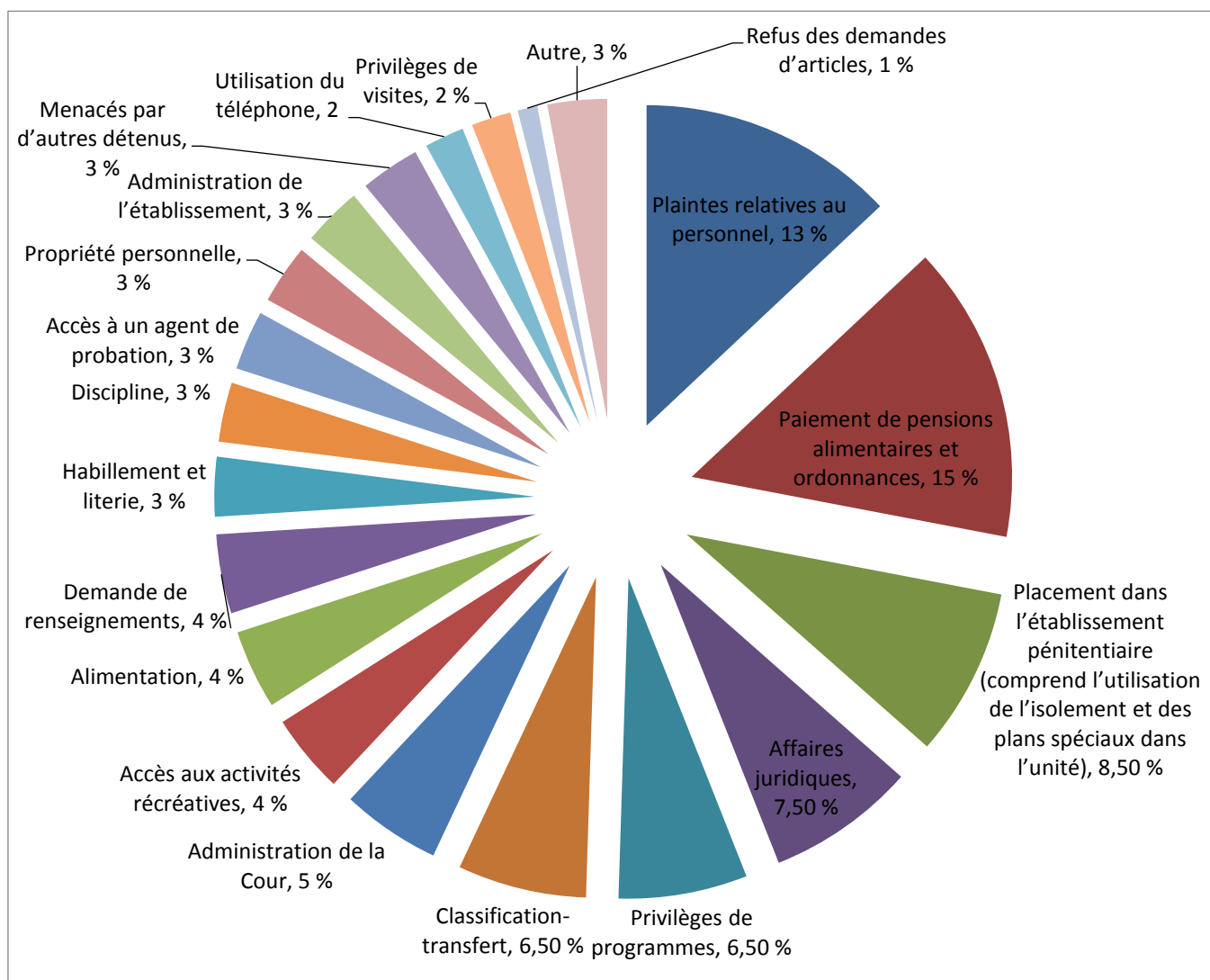
L'intervention du Bureau a permis à plusieurs jeunes de suivre une scolarité à plein temps plutôt que quelques heures par jour; des conférences de cas ont facilité la création de stratégies pour gérer les besoins spéciaux, l'intimidation, les renvois scolaires, le transfert des étudiants et améliorer la communication entre les jeunes, leurs parents et le personnel scolaire, comme l'illustrent les exemples suivants :

- a) Une jeune de 17 ans qui avait des problèmes comportementaux à son ancienne école vivait difficilement son transfert scolaire lorsque sa famille a déménagé afin que les parents puissent obtenir un emploi dans une autre région de la province. Le Bureau a convoqué une réunion avec tous les organismes concernés : l'École, le District scolaire, la Santé mentale, la Sécurité publique et le ministère du Développement social ainsi que les parents et la jeune fille. Lors de cette réunion, on a élaboré un plan qui répond au droit à l'éducation de cette adolescente; il comprenait les éléments suivants : un soutien scolaire individuel assuré par l'école, l'accès aux programmes de formation professionnelle, une consultation avec un médecin et un conseiller en santé mentale et l'accès aux activités communautaires avec le soutien d'un mentor. Grâce à la mise en place de ce soutien, la jeune fille a fait de grands progrès et a pu suivre une scolarité à plein temps.
- b) Kayla, atteinte d'autisme, a récemment déménagé dans un nouveau quartier avec son père et sa petite sœur et elle n'est plus admissible au transport scolaire puisqu'ils ne sont qu'à une courte distance de l'école. Kayla a des difficultés à comprendre le concept de la sécurité et elle court plus souvent qu'elle ne marche et s'enfuit lorsque son père lui demande de s'arrêter ou de faire attention. Avec un bébé dans une poussette, il ne peut pas courir après Kayla et la rattraper. Il a appelé notre bureau pour demander si nous pouvions intervenir en faveur de Kayla et lui faire de nouveau bénéficier du transport scolaire afin qu'elle arrive à l'école chaque jour en toute sécurité. Le délégué de notre bureau a organisé une réunion avec le travailleur social du programme de soutien aux familles pour les enfants ayant un handicap et un représentant du district scolaire. Ils ont ensemble convenu du plan suivant : la famille recevrait également les services du programme d'appui à la famille du ministère du Développement social. Ce programme pourrait offrir un soutien parental sous la forme d'un parent accompagnant le père et les filles à l'école, tout en utilisant des stratégies efficaces avec Kayla pour assurer sa sécurité. Tout en attendant le traitement de cette demande et l'identification de l'aide au parent, on a chargé une gardienne de rester avec le bébé à la maison chaque matin et après-midi, aux frais du ministère du Développement social, laissant au père plus de liberté pour accompagner Kayla à l'école chaque jour. À l'école, l'enseignant ressource et la personne chargée des cas d'autisme élaboreraient un système de récompenses qui donnerait à Kayla la possibilité de faire une activité de son choix chaque fois qu'elle marche à l'école sans courir. Ils travailleraient également avec Kayla sur la façon de traverser la rue en toute sécurité. À la suite de la collaboration de deux organismes qui ont accepté de coordonner leurs efforts et ont offert à Kayla et sa famille une solution novatrice, Kayla va apprendre des aptitudes essentielles qui vont l'aider à se rendre à l'école et à se déplacer vers d'autres destinations de façon sécuritaire et appropriée.

- 
- c) Eli a récemment vécu une grande perte dans sa vie, et à la suite de cette tragédie, il souffrait de dépression sévère et d'anxiété. Eli en est arrivé à ne pouvoir aller à l'école qu'une fois par semaine. Il a appelé notre bureau et a demandé qu'on l'aide à retourner à l'école plus souvent, sachant qu'il ne veut pas se sentir « différent de ses camarades ». Un délégué a rencontré un représentant du district scolaire afin d'évaluer la situation, et voir quels services Eli pourrait obtenir pour réussir sa scolarité et améliorer sa santé mentale. L'école a pris certaines dispositions pour Eli, notamment le soutien scolaire à domicile, les cours en ligne, davantage de temps pour terminer ses devoirs, et un plan qui lui permette de retourner à l'école à plein temps, à un rythme qu'il soit capable de gérer. Le psychologue et le psychiatre ont également accepté de travailler avec l'école sur la meilleure façon de soutenir sa santé mentale. Grâce au soutien supplémentaire offert, le personnel de l'école a commencé à voir des améliorations dans l'état émotionnel d'Eli, sa capacité à rester concentré et à terminer ses travaux scolaires.

Demandes reçues pour le ministère de la Justice et de la Sécurité publique

Quatre-vingt-seize (96) ou 20 % de toutes les demandes faites à notre bureau concernaient le ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Elles pouvaient inclure des demandes de jeunes d'un Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick (CJNB), de jeunes de la collectivité aux prises avec des agents de probation, les affaires juridiques, le paiement de pensions alimentaires et les ordonnances connexes et l'administration de la justice. À l'instar des années précédentes, les délégués du Bureau effectuent des visites régulières auprès des jeunes incarcérés au CJNB afin de les informer de leurs droits, s'assurer qu'ils sont bien traités pendant leur détention et ont un plan en place pour leur réinsertion dans la communauté (un endroit où vivre, un accès à l'éducation, aux services de santé et de santé mentale, etc.). Les demandes d'intervention qui concernent le ministère de la Justice et de la Sécurité publique ont inclus des plaintes relatives au personnel, le paiement de pensions alimentaires et les ordonnances, les affaires juridiques, les privilèges de programmes, l'administration de la Cour, l'accès aux activités récréatives, l'habillement et la literie, les transferts d'une unité à une autre, l'alimentation, la discipline, l'accès à un agent de probation, etc.



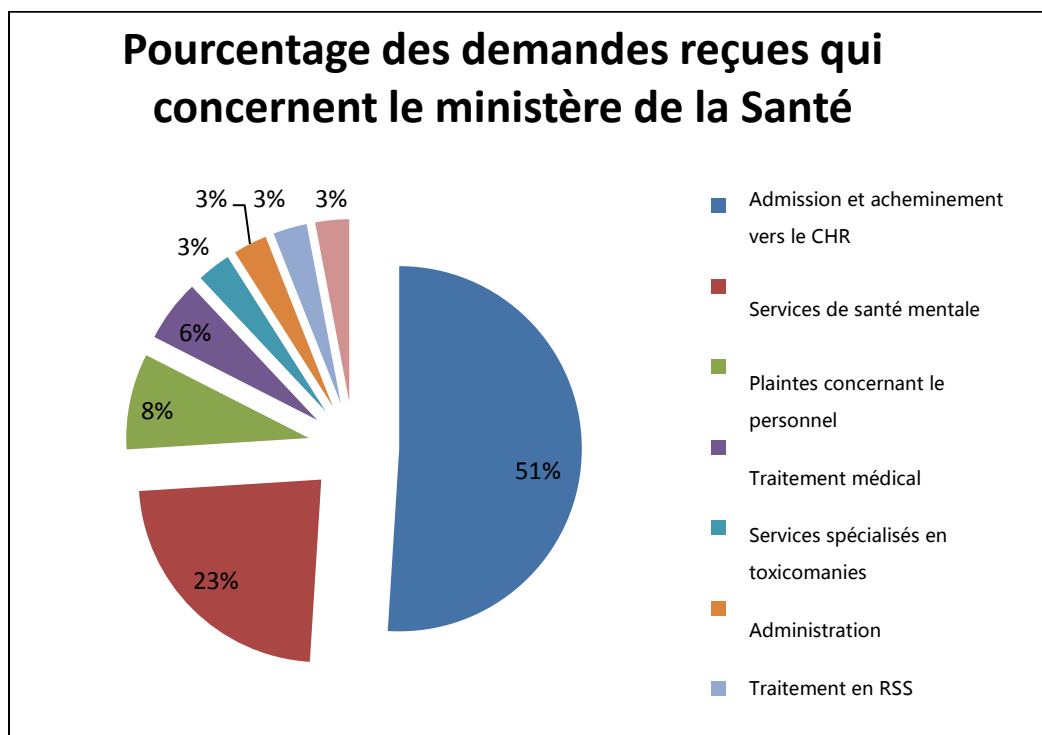


Voici certains exemples de demandes au cours de l'an dernier :

- a) Une jeune incarcérée a demandé à notre bureau de l'aider à contacter son agente de probation communautaire parce qu'elle avait des questions à lui poser. Elle avait déjà essayé de la contacter et avait laissé plusieurs messages, mais elle n'a jamais été rappelée. Un délégué a contacté des travailleurs sociaux dans l'établissement ainsi que l'agente de probation. Une réunion a été organisée entre la jeune et l'agente de probation et la jeune a reçu des réponses à ses questions.
- b) Un jeune a refusé de déménager d'une unité à une autre, sur la demande de l'établissement, parce qu'il a déclaré que les rénovations n'ont pas été terminées dans l'unité où on lui demande d'emménager. Un examen de ce problème a révélé que le jeune avait raison parce que le contrôle antiparasitaire a dû intervenir, un sèche-linge a dû être réparé et enlevé de la cuisine et des professionnels de l'entretien ont été appelés pour nettoyer les salles de bain. Le jeune était satisfait des changements apportés et a emménagé dans l'unité une fois que tout a été réglé.
- c) Plusieurs jeunes se sont plaints à notre bureau du délai nécessaire pour que soit déterminé si des accusations vont être déposées ou non, et combien de temps ils doivent rester en détention provisoire au Centre pour jeunes tout en attendant que la Cour poursuive l'affaire. Plusieurs jeunes ont déclaré à notre bureau qu'ils préféreraient plaider coupables très tôt dans la procédure et être condamnés rapidement pour éviter de longues périodes de détention provisoire.

Demandes reçues pour le ministère de la Santé

En ce qui concerne le ministère de la Santé (70 demandes ou 14,5 % de toutes les demandes reçues), la majorité de notre travail s'est concentrée sur les jeunes admis pour une évaluation médico-légale au Centre hospitalier Restigouche ou pour un traitement à l'Unité pour jeunes. Les inquiétudes du bureau sont doubles; un grand nombre de jeunes sont admis pour une évaluation médico-légale (certains plus d'une fois par an) et un plus petit nombre de jeunes sont admis à l'unité pour jeunes par des organismes communautaires à travers une demande de dossier compliquée. Il a été difficile d'inciter la collectivité à organiser ou à créer les ressources nécessaires à la réinsertion dans la collectivité des jeunes admis à l'unité pour jeunes. Certains jeunes sont restés sous la garde de la commission d'examen en santé mentale pendant un an ou plus alors qu'ils auraient pu être réintégrés dans la collectivité si une famille avait pu en prendre soin ou si des ressources appropriées avaient été mises en place. L'accès opportun et efficace aux services de santé mentale demeure l'autre sérieux problème relatif à l'accès aux soins de santé. Un petit nombre de demandes d'intervention portait sur des plaintes concernant le personnel, le traitement médical, les services spécialisés en toxicomanies, l'administration, le traitement en RSS, et autres.





Exemples de certains de nos travaux au cours de l'an dernier :

- a) Deux jeunes hospitalisés dans une unité de traitement pour jeunes demandent à notre bureau d'intervenir en leurs noms auprès des prestataires de soins. Plusieurs autres résidents sont souvent en état de crise ou ont des comportements inappropriés. Durant ce temps, les prestataires demandent à tous les résidents de retourner dans leur chambre respective jusqu'à ce que ladite crise soit gérée. Ces deux jeunes se voient incapables de prendre part aux activités qui leur sont destinées et n'aiment pas passer autant de temps dans leur chambre.

Notre bureau a parlé avec les gestionnaires et consultants cliniques de cette unité pour comprendre ce qui se passait à l'unité. Nous leur avons demandé d'explorer les pratiques les plus prometteuses afin de gérer des crises avec les adolescents aux prises avec des problèmes de santé mentale, tout en s'assurant que les autres jeunes ne soient pas restreints à leur chambre pendant tous ces épisodes. Ils ont acquiescé et établissent un autre protocole pour la gestion de crise. De plus, les jeunes qui vont bien sont permis de sortir de l'unité beaucoup plus souvent et de participer à leurs activités quotidiennes. Les deux jeunes qui avaient communiqué avec notre bureau se sont dits très satisfaits des changements et étaient beaucoup plus heureux.

- b) Marie est une jeune fille de 17 ans qui a été envoyée au Centre hospitalier Restigouche pour une évaluation médico-légale. Elle espère que l'évaluation permettra de déterminer son problème et elle aimerait que notre bureau l'aide à trouver un endroit où vivre, sachant qu'elle est sans domicile fixe depuis quelques mois. Grâce à l'intervention prodiguée par notre bureau, cette jeune a été placée sous les soins du ministère du Développement social lorsqu'elle est retournée devant le tribunal. Des conférences de cas ont permis de rassembler et d'offrir plusieurs services et l'accès à l'éducation afin de l'aider à lutter contre la toxicomanie et l'anxiété.
- c) Un jeune de 17 ans a contacté notre bureau pendant son hospitalisation. Des docteurs voulaient procéder à une intervention effractive et le jeune voulait que notre bureau les en empêche parce qu'il craignait les seringues et la chirurgie. On l'a informé que le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse ne peut pas s'opposer aux recommandations d'un médecin, mais qu'il pourrait l'aider à obtenir toute l'information disponible sur les risques et les avantages d'accepter ou de refuser la procédure. Le délégué a également avisé le jeune qu'il avait le droit d'être entendu à ce sujet et de faire part de ses craintes au personnel médical. Le délégué a contacté le personnel médical et a demandé s'ils pouvaient tous se rencontrer afin de discuter de cette situation et du traitement recommandé. À la suite de ces conversations, le jeune a choisi d'accepter l'intervention chirurgicale parce qu'il a réalisé que sa situation menaçait son pronostic vital et il a estimé que le personnel médical comprenait ses craintes et le rassurerait le cas échéant.

Éducation, sensibilisation et recherche

La défense des droits des enfants consiste également à informer les enfants, les jeunes, les professionnels et les acteurs institutionnels sur les droits des enfants. Dans l'exercice de son mandat, le Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse (BDEJ) encourage les actions concertées et collaboratives afin d'instaurer des milieux qui sont respectueux des droits fondamentaux et donc propices au bon développement des enfants et des jeunes. Nous agissons ainsi dans un souci de prévention des violations des droits. Cette mission du BDEJ est complémentaire à celle relevant des plaintes individuelles ou des enquêtes systémiques. Le BDEJ a également acquis, au fil des ans, une expertise dans le développement de projets de recherche d'envergure.

Former et sensibiliser les professionnels du monde entier au Nouveau-Brunswick : cinquième édition du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant

Le Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant se tient chaque année à l'Université de Moncton depuis 2012. S'attardant chaque année à un article spécifique de la *Convention*. Le cours s'adresse à quiconque possède un intérêt pour les droits de l'enfant, professionnels œuvrant auprès des enfants de toutes les disciplines. Il permet de resserrer les liens entre les experts et les praticiens des soins travaillant auprès des enfants. Grâce à la diversité des expériences relatées par les conférenciers et les participants, il procure un perfectionnement professionnel de haute qualité tout en constituant une plateforme d'échange incontournable.



Édition 2016 du cours d'été

Les articles 37 et 40 de la *Convention* ont constitué les fondements de l'édition 2016 du cours d'été et un accent particulier a été mis sur l'utilité des perspectives interdisciplinaires dans la prévention de la criminalité juvénile et voir comment mieux sécuriser le jeune dans sa famille et au sein de sa communauté, à l'égard de ses comportements.

Le cours a ainsi traité des solutions de rechange aux approches traditionnelles dans le domaine des poursuites criminelles. Il a approfondi la réflexion sur les causes et les conséquences du recours à la privation de liberté de l'enfant, non seulement en milieu carcéral, mais aussi en milieu hospitalier et scolaire. L'idée était de procéder à un premier état des lieux au Canada et de par le monde.



Rappelons que l'obligation de l'État, telle que prévoient les articles 37 et 40, consiste à recourir à la détention comme mesure de dernier recours et pour la plus courte durée de temps possible, principe encore trop peu respecté de par le monde.

Le déroulement du cours a suivi à la trace un jeune dans les méandres du système de droit pénal. Il a permis de promouvoir la coopération entre les professionnels pour garantir le respect de leurs droits.

Action des jeunes atlantique : Environnement et changement climatique grâce à une approche aux droits de l'enfant

L'objectif du projet

Depuis 2007, a lieu au Canada l'évènement *Shaking the Movers* coordonné par le Centre Landon Pearson pour proposer aux enfants un espace de prise de parole. Pour la première fois cette année dans les provinces atlantiques, le BDEJ a supporté la mise en place de cette conférence appelée Action des jeunes Atlantique. Le forum s'est déroulé à Fredericton.

Cet évènement s'adresse aux jeunes et est organisé par les jeunes, soutenu par des professionnels, dans le but de présenter leurs opinions et leurs remarques et de fournir des recommandations spécifiques. Les professionnels adultes sont présents tout au long du weekend afin de fournir un appui aux jeunes en cas de besoins et de garantir des conditions sécuritaires à leur prise de parole.

Chaque année, une thématique est retenue. L'édition 2016, ayant eu lieu les 21, 22 et 23 octobre 2016, a mis l'accent sur le droit à un environnement sain et le changement climatique.

Le déroulement du projet

Les jeunes facilitateurs, membres de CISV, (Children's International Summer Village) une organisation dédiée à l'amitié entre enfants, ont pu proposer bon nombre d'activités aux participants. L'ensemble du travail mené par les neuf facilitateurs avec l'équipe du BDEJ consistait essentiellement à informer les participants sur leurs droits et les questionner sur leurs besoins pour s'épanouir dans un environnement sain. Le travail des jeunes facilitateurs a conduit à l'élaboration d'activités proposant tantôt une réflexion générale, tantôt une réflexion plus ciblée quant au gaspillage alimentaire, la montée du niveau des océans, les activités minières à l'étranger, etc. Les participants étaient pour la plupart des nouveaux arrivants. L'aspect multiculturel de l'évènement a permis que chacun soit intégré dans la dynamique de « Action des Jeunes Atlantique ».





Une rencontre avec les décideurs

Dans le cadre du suivi de l'évènement et de la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant, les jeunes facilitateurs ont eu l'occasion de participer à une rencontre à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Cette rencontre a eu lieu le 20 novembre 2016. Les jeunes ont rencontré :

- David COON, député de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
- Matt DECOURCEY, député de la Chambre des communes de la circonscription de Fredericton
- Norman BOSSÉ, défenseur des enfants et de la jeunesse

Cet échange proposé aux jeunes facilitateurs leur a permis de présenter l'évènement qu'ils ont animé et de partager leurs points de vue avec des décideurs. Chacun d'eux a pu mettre en avant le message qu'il souhaitait livrer aux décideurs.

En effet, plusieurs ont mentionné l'urgence de changer les manières d'agir pour respecter l'environnement. Ils insistent notamment sur le développement durable et sur le fait que « leur génération » sera la première atteinte par les répercussions des décisions d'aujourd'hui en matière d'environnement. Ils ont tous revendiqué le droit d'être écouté pour proposer des solutions à un enjeu qui se décline sur le plan local, national et international.



« Nous sommes très reconnaissants d'avoir eu l'occasion de nous impliquer dans notre communauté de façon importante. Nous avons eu beaucoup de plaisir tout au long de ce parcours surprenant fait d'apprentissages et de découvertes. »

Mot d'un jeune participant

Semaine d'éducation aux droits de l'enfant (SEDE)

Le BDEJ a la conviction que les efforts d'éducation dans la communauté sont indispensables à une meilleure protection des droits des enfants et des jeunes, ce pour quoi la direction de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation a, à nouveau, coordonné la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant (SEDE-CREW) au Canada. Cette semaine vise à commémorer la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre.

SEDE
Semaine d'éducation
aux droits de l'enfant

Du 14 au 20 novembre 2016

Galerie vidéo

Un message du Défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, Norman Bossé



Capsule Semaine d'éducation aux droits de l'enfant: Polyvalente Louis-Mailloux, Caraquet, N-B.



L'opinion du Défenseur à la jeunesse des élèves

Entrevue avec l'ancienne sénatrice Landon Pearson



Messages from the East Coast Shaking the movers participants



Le BDEJ a, dans ce cadre, collaboré avec d'autres Défenseurs des enfants canadiens, ainsi que des organisations non gouvernementales afin d'inciter à l'organisation d'une variété d'activités et d'événements à travers le pays faisant la promotion des droits de l'enfant en vertu de la *Convention*. En novembre 2016, la semaine de l'éducation aux droits de l'enfant était consacrée au droit de l'enfant d'être entendu en vertu de l'article 12 de la *Convention*.

Le droit d'être entendu

Article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant

La campagne nationale

Pour célébrer en grand la SEDE en novembre 2016, un espace de dialogue entre les enfants, les jeunes et les professionnels a été créé. Jusqu'au 20 novembre, des vidéos ont été publiées sur le site Web national de la SEDE afin de promouvoir les droits des enfants et des jeunes.

L'idée était de créer des liens et de mobiliser collectivement les différents acteurs. Chacun a pu partager un projet, un message ou une vision grâce à des vidéos : « *Que fais-tu pour que les droits de tous soient respectés, qu'est-ce que tu souhaites pour les enfants et les jeunes du monde entier?* Les voix des jeunes ont raisonné tout au long de ce projet. Nous avons reçu des vidéos où enfants et jeunes partagent leurs points de vue.

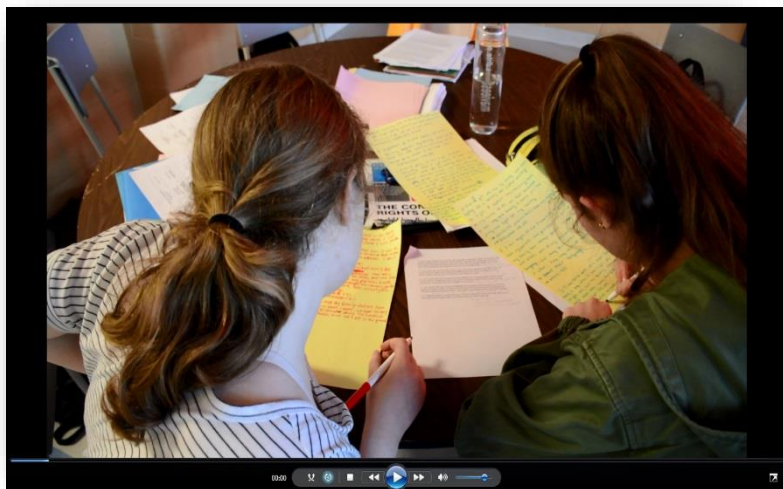
Le Représentant des enfants et des jeunes de la Colombie-Britannique, la Fondation du Docteur Julien, Équitas, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, les écoles, les organisations communautaires, les membres de l'Assemblée législative, du Parlement, etc. Tous ont vivement répondu à cet appel visant à protéger les droits de l'enfant. La SEDE a également permis de promouvoir de nombreux projets mettant en avant les droits de l'enfant.

La campagne provinciale

Le BDEJ a invité les organismes et individus des communautés à participer au succès de la Semaine d'éducation aux droits des enfants du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre des activités se déroulant tout au long de la semaine, chacun a été invité à organiser une activité - ou de contribuer à sa réalisation- afin de célébrer les droits des enfants. Un site Web pour la Semaine d'éducation aux droits des enfants fut également disponible en ligne. Il a permis d'annoncer les différentes activités en plus de se véhiculer les visions des différentes parties prenantes pour un meilleur respect des droits.

Le BDEJ s'est également associé au projet Bataille des Arts. Il s'agit d'un projet mené par des jeunes dans le cadre duquel sont organisés dans les Maritimes des spectacles d'artistes amateurs axés sur la diversité culturelle et l'inclusion. Il vise à rassembler les communautés et à susciter l'intérêt pour la jeunesse, l'art qu'il s'agisse des arts de la scène, des arts littéraires, de la musique, de la danse, de l'artisanat ou des arts médiatiques.

« Child Rights Academic Network » : une rencontre pour présenter la première édition d'Action des jeunes atlantique



CRAN est un vaste réseau constitué d'universitaires, de défenseurs des droits des enfants et d'experts issus des quatre coins du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. L'ensemble de ses acteurs participent à l'enseignement, à la recherche et à la défense des droits de l'enfant.

C'est le Centre Landon Pearson qui a créé ce réseau en 2008 avec le soutien de la Fondation Muttart et les jeunes et la communauté.

Les membres de ce réseau se sont rassemblés les 27 et 28 janvier 2017 à Ottawa. À cette occasion, les différentes organisations ayant participé à la mise en place d'évènement « Shaking the movers » ont pu présenter leurs projets. Un clip vidéo présentant le projet a été créé à cette occasion par le BDEJ. Ce clip a été projeté lors de la rencontre afin de laisser la parole aux jeunes acteurs de cet évènement.

Participation à la Journée kiosques : « Ressources disponibles aux jeunes et leurs familles », Polyvalente W.-A.-Losier

La Polyvalente W.-A.-Losier et le comité Mieux-être et diversité ont organisé une activité afin de mettre un visage sur toutes les ressources qui sont disponibles pour les jeunes et/ou leurs familles. L'activité se présentait comme une journée kiosque avec un rallye afin d'assurer une visite à chacun des kiosques. Dans ce cadre, le BDEJ a été invité par la direction de la polyvalente afin de présenter les activités du bureau aux étudiants. Plus de 300 jeunes sont ainsi passés par le kiosque du BDEJ. Il a permis à de nombreux jeunes de découvrir le bureau qu'il ne connaissait pas encore.

Participation au forum Équinoxe organisé par la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

Cet événement propose aux élèves des 22 écoles francophones du Nouveau-Brunswick de s'informer et d'échanger en offrant des ateliers aux jeunes inscrits sur des thèmes annuels qui importent aux membres.

À la demande de plusieurs jeunes de la FJFNB, le BDEJ a été sollicité afin de proposer aux jeunes participants un atelier portant sur les droits de l'enfant pour leur donner des clés de compréhension et les sensibiliser.



Présentation du BDEJ à la Polyvalente Louis Mailloux de Caraquet

Le BDEJ s'est rendu à la polyvalente Louis Mailloux à Caraquet le mardi 15 novembre 2016 afin de présenter le bureau et de discuter des droits de l'enfant. Deux classes ont pu bénéficier de présentations. Plusieurs étudiants ayant assisté aux présentations ont participé à la réalisation d'une capsule vidéo dans le cadre de la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant. Dans cette vidéo ils ont pu partager leurs opinions et leurs réactions suite à la présentation du BDEJ.

Nous avons aussi eu l'occasion de rencontrer les jeunes membres du conseil étudiant de la polyvalente. Cette rencontre a donc permis de découvrir les projets et les membres du conseil ainsi que de discuter des éventuelles possibilités de collaboration avec le BDEJ.



Trousse d'outils sur les droits de l'enfant : Un travail d'appui à l'Association du Barreau canadien

Le BDEJ s'est associé à l'Association du Barreau canadien afin de créer une trousse à outils sur les droits de l'enfant. Cette trousse d'outils est née de la nécessité d'améliorer l'accès des enfants à la justice au Canada. Elle vise à outiller les professionnels dans la prise de décisions juridiques et administratives pour mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de l'enfant.

Cette trousse est le produit de la collaboration entre 13 sections de l'ABC dirigées par le sous-comité de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant du Comité sur le droit des enfants, la trousse est financée par le Fonds pour le droit de demain de l'ABC et découle de la nécessité d'améliorer l'accès à la justice pour les enfants.

Le Forum International Jeunesse et Emplois Verts IJEV OIF : Une présentation à Moncton sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'enfant

Le Forum International Jeunesse et Emplois Verts est organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie. Ce forum s'adresse aux jeunes de 18 à 34 ans afin de mettre en avant leurs projets de création d'entreprise verte ou génératrice d'emplois verts. Pour la première fois en 2016, le FIJEF s'est déroulé à Moncton du 20 au 24 juin. À cette occasion, le BDEJ a été invité afin d'offrir une présentation sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'enfant. Sarah Dennene a eu l'occasion de discuter du rôle spécifique sur le rôle que peuvent jouer les entreprises quant au respect des droits de l'enfant et de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.





Le Réseau petite enfance francophone Sud est : Une présentation du Rapport sur l'état de l'enfance au Nouveau-Brunswick

Le BDEJ a été invité par le Réseau de la petite enfance du district francophone sud du Nouveau-Brunswick à l'occasion du lancement du Rapport sur l'état de l'enfance. Le Réseau de la petite enfance francophone Sud-est a notamment pour mandat « d'être le leader en matière de développement de la petite enfance, 0 à 8 ans ; de faire la promotion et la sensibilisation de l'importance de la petite enfance de faire la promotion et la sensibilisation du développement sain de l'enfant »¹. Le BDEJ était présent pour sensibiliser les membres du réseau à la *Convention relative aux droits de l'enfant* et à sa mission. Notons aussi que cet événement a rassemblé plus de cinquante professionnels œuvrant auprès de jeunes et d'enfants.

Mise sur pied du Centre Boréal : le centre d'appui pour les enfants victimes de violence sexuelle

Un protocole d'entente dans l'objectif de créer, pour la première fois dans la province, un lieu de prestation de services aux enfants et adolescents victimes d'agression sexuelle dans le sud-est du Nouveau-Brunswick a été signé le 24 mars 2016.

Le BDEJ s'est engagé dans un protocole d'entente avec :

- le Centre de prévention de la violence de Saint-Louis-de Kent
- le Ministère du Développement social
- la Ministère de la Justice et Sécurité publique
- le programme SANE
- la Gendarmerie royale du Canada
- le district francophone Sud

Il s'agit de proposer aux jeunes le meilleur accompagnement possible. Le Centre Boréal a ouvert ses portes en octobre 2017. Son objectif est de « coordonner l'ensemble des services essentiels aux victimes et à leur famille, c'est-à-dire les services médicaux, les services de thérapie, des services de protection à l'enfance, les services juridiques, les services de défense des droits de la victime² ». Tout au long du processus, la direction clinique et la direction de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation ont agi comme membre du comité consultatif dans le développement de ce projet.

Nous sommes convaincus que la mise en place de ce protocole est une avancée certaine pour les conditions de prise en charge des enfants victimes de violence sexuelle et donc une amélioration pour le respect des droits de l'enfant.

¹ Le Réseau de la petite enfance francophone Sud

<http://francophonesud.nbed.nb.ca/a-propos/reseau/>

² Page 3 - Protocole d'entente – Centre d'appui aux enfants et adolescents victimes d'agression sexuelle



Autres activités de recherche

Comme par les années passées le Bureau du défenseur a aussi continué ses efforts de développement des réseaux de et programmes de recherche en droits de l'enfant. Le bureau a ainsi participé au fondement et au recrutement d'un directeur du GRISMEJ — le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé mentale des enfants et des jeunes à l'université de Moncton.

Il a continué d'offrir son appui et son leadership au projet de recherche ACCESS Esprits Ouverts, qui a ouvert trois centres d'accès aux services de santé mentale au Nouveau-Brunswick dans les régions de Saint-Jean, de la Péninsule Acadienne et d'Elsipogtog.

Il a aussi coprésidé le lancement de GlobalChild lors d'un congrès à Calgary en partenariat avec la Dre. Ziba Vaghri une chercheuse de l'Université de Victoria, et qui constitue un programme de recherche de cinq ans visant l'établissement d'une norme mondiale de référence pour le monitoring des données et indicateurs d'application de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le Bureau du Défenseur a appuyé le développement d'un nouveau centre de pédiatrie sociale en communauté dans la région de Memramcook, sous la direction de la Dre. Elaine Deschenes en collaboration avec la Fondation du Dr Julien de Montréal.

Il a lancé lors du cours d'été 2016 une première édition d'un recueil en droits de l'enfant publié en ligne avec Érudit et en collaboration avec la Revue de l'Université de Moncton. *Droits et Santé mentale des enfants et des jeunes* est le titre du volume 46 de la Revue de l'UdeM. Ce recueil regroupe un bon nombre d'interventions et d'articles développés par les conférenciers de l'édition 2015 du cours d'été.



Intervention systémique et conseils au gouvernement

Selon notre bureau, l'intervention systémique relative aux droits des enfants consiste à représenter les droits, les intérêts et les opinions de tous les jeunes de moins de dix-neuf ans à travers la province. Lorsque plusieurs enfants ou jeunes sont affectés par un problème particulier, il s'agit alors d'un problème systémique. L'intervention systémique nous permet d'influencer les lois, les politiques et les pratiques afin d'assurer la protection et la promotion des droits de la personne. Nous y parvenons grâce aux moyens suivants :

- **En amplifiant les opinions des enfants et des jeunes sur les systèmes qui affectent leurs vies;**
- **En offrant des conseils et des recommandations au gouvernement sur les procédures confidentielles;**
- **En proposant des présentations et des recommandations officielles au gouvernement;**
- **En collaborant avec les organismes communautaires;**
- **En informant le public des enjeux qui affectent des groupes d'enfants.**

L'intervention systémique relative aux droits des enfants consiste à déterminer et à résoudre les problèmes en analysant leur origine et en recommandant des mesures correctives dans l'intérêt d'un grand nombre d'enfants et de jeunes. L'équipe d'intervention systémique s'inspire des cas individuels dont le BDEJ est saisi. Elle se fonde aussi sur la voix des jeunes au moyen de la sensibilisation.

Le BDEJ a effectué des enquêtes systémiques sur divers problèmes ayant trait au système d'éducation, au système de bien-être à l'enfance, au système de justice pénale pour adolescents et au système de santé, et sur les interactions entre tous ces systèmes. Par exemple, au sein du système de justice pénale pour adolescents, nous sommes intervenus dans des questions qui concernaient : la garde en milieu ouvert au sein du système de justice pénale pour adolescents; les pratiques d'isolement sécuritaire sous garde fermée; et le processus de transfert d'établissements correctionnels pour jeunes vers des établissements pénitentiaires pour adultes.

La plus grande partie de l'intervention systémique se fait par l'intermédiaire de réunions informelles avec des ministères gouvernementaux. Néanmoins, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse offre parfois ses conseils de façon plus officielle, que ce soit de sa propre initiative ou sur la demande d'un tiers. Voici quelques exemples de soumissions présentées au cours de l'exercice passé : modifications de la *Loi sur les statistiques de l'état civil* et de la *Loi sur le changement de nom*, proposées à Service Nouveau-Brunswick; modifications de la *Loi sur les normes d'emploi* proposées au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail; protections législatives pour la prévention du châtiment corporel des enfants suggérées au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.



En ce qui concerne l'établissement de rapports publics, le rapport sur l'état de l'enfance publié en novembre 2016 a donné un aperçu des enjeux qui affectent les droits des enfants et des jeunes dans la province. Le rapport comprenait le Cadre des droits et du bien-être de l'enfance, un ensemble d'indicateurs statistiques reflétant des aspects essentiels de la vie des enfants.

L'intervention systémique nécessite un grand soutien de la part de nombreux intervenants et du public en général. À ce titre, la division de l'intervention systémique du Bureau s'est rencontrée et a soumis des présentations à plusieurs groupes, notamment : les procureurs de la Couronne; les avocats criminalistes de l'aide juridique; la Faculté de droit et de sociologie de l'Université du Nouveau-Brunswick; les cours de l'Université St Thomas sur les droits de la personne; le Collectif pour la santé environnementale des enfants du Nouveau-Brunswick; l'Association canadienne droit et société; les jeunes (dans les établissements scolaires, les établissements de garde en milieu fermé, les foyers de groupe et ailleurs); les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations; l'Atlantic Human Rights Centre; l'Association du Barreau canadien – Division du Nouveau-Brunswick; le Réseau de connaissances des Autochtones en milieu urbain; les services des bibliothèques autochtones; les députés à l'Assemblée législative; le New Brunswick Institute for Research, Data and Training; le service public d'éducation et d'information juridiques; et Affaires autochtones et du Nord Canada.

Les initiatives collectives sont un autre moyen de promouvoir l'intervention systémique. En voici quelques exemples l'année dernière : un projet de sensibilisation sur l'accès des jeunes à la justice avec la clinique juridique de Fredericton et la Faculté de droit de l'UNB; et le cours clinique récemment créé de la Faculté de droit de l'UNB.



Conclusion

Le bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a cumulé dix ans de défense et de promotion des droits de l'enfant, de plaidoyer ou d'avis au gouvernement. Il y a dix ans, en se dotant, d'un Défenseur des enfants et des jeunes, la province a fait preuve de leadership en répondant aux besoins uniques des enfants et des jeunes. Le Bureau a initié plusieurs projets d'envergure qui ont placé le Nouveau-Brunswick à l'avant-garde en matière de promotion et de défense des droits de l'enfant : les évaluations des répercussions sur les droits des enfants, un Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant ou encore un portail statistique de l'enfance pour des décisions probantes en faveur des enfants fondées sur des faits.

De plus, dans le cadre d'un constat sur une période de dix ans, nombreuses sont les histoires à succès et l'amélioration sensible des services en faveur des enfants dans la province. Il faut noter, par exemple, que le nombre de jeunes détenus au Centre pour jeunes de Miramichi est en constante diminution. De nouvelles initiatives comme Accès- Esprit ouverts ont vu le jour afin de renforcer les capacités d'accompagnement des jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux relatifs à l'enfance et du respect des droits des enfants et des jeunes dans nos communautés. Comme le démontrent ce rapport et nos rapports précédents, le nombre de plaintes déposées au nom des enfants et des jeunes est en constante augmentation. Nombreux sont encore les enfants et les jeunes intimidés, sans ressources, ou encore se promenant de foyer en foyer dans le système de la protection de l'enfance.

Depuis 10 ans maintenant, nous travaillons avec la société civile afin de faire plus et mieux pour les enfants et les jeunes. Depuis 10 ans, nous constatons que nos ressources financières sont insuffisantes pour répondre à la tâche. Nous espérons que la prochaine décennie de notre Bureau sera marquée par un investissement beaucoup plus significatif en faveur de la promotion et de la défense des droits des enfants, pour qu'enfin nous puissions mettre en place les conditions nécessaires au plein respect de leurs droits.